

# Les informations, les votes et délibérations

*Lors des réunions d'avril à juin 2009*

## **AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

Le PPRI doit être adopté par le conseil municipal, il fixe entre autres, des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants, crée des servitudes d'utilité publique intégrées dans le plan local d'urbanisme auquel toute demande de construction doit être conforme. Le vote de délibération pour l'avis favorable du PPRI est adopté à l'unanimité

## **PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES DES TRAVAUX DU RU DES FONDS**

Le montant de participation est d'approximativement 2000€. Après s'être renseigné en S/Préfecture, s'agissant d'une opération d'intérêt public, nous serons amenés à régulariser ce paiement. Toutefois nous sollicitons le SIABOA pour échelonner notre paiement sur 3 exercices soit 2010, 2011, 2012 et de réviser ce principe inéquitable de calcul de participation en prenant en considération à l'avenir le nombre d'habitant. Le vote de délibération pour la participation au frais d'études des travaux du Ru des fonds est adopté à l'unanimité

## **MODIFICATION DU NOM DE LA SALLE DU FOYER RURAL**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présents choisissent l'appellation « Salle des fêtes ». Le vote de délibération pour la modification d'appellation de la salle du Foyer Rural en « Salle des fêtes » est adopté à l'unanimité

## **MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DE SALLE**

En raison d'un apport supplémentaire d'équipement (lave-vaisselle professionnel, etc.), il est proposé de revoir les conditions de location de la salle (voir le document relatif à ces changements). Le vote de délibération pour les modifications apportées aux conditions des locations de la salle des fêtes est adopté à l'unanimité

## **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION**

En raison d'une mise à disposition de terrains et/ou de la salle municipale pour les différentes manifestations organisées par les associations de la commune. Il est demandé l'autorisation de signer une convention entre l'association MON.S.O.ANIM et la commune. Le vote de délibération pour autoriser la signature de convention avec l'association MON.S.O.ANIM est adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Orientation à prendre sur les travaux d'extension de la salle du Foyer rural (prévision de l'année : 2011).

Informations : Demande de devis à l'entreprise Bompart pour effectuer l'élagage des peupliers de la rue de la résistance.

Demande de riverains auprès de M. LAVISSE : pour avertir le conseil municipal sur le mécontentement des usagers en raison des jus de fumier qui s'écoulent sur la chaussée (informer les exploitants agricoles concernés)

## **CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG 02.**

Demande d'autorisation de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Aisne pour le remplacement des agents en cas d'arrêt maladie ou d'absence prolongée. Le vote de délibération pour la signature d'une convention avec le CDG 02 est adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES SORTIES ET VOYAGES ORGANISES PAR LES ECOLES EN DEHORS DU REGROUPEMENT SCOLAIRE.**

Demande de subvention formulée par l'école du centre de Guise et par des parents dont les enfants sont concernés. Elle concerne 3 enfants et s'élève en tout ou partie à 210€/enfant. Il est décidé pour des raisons d'équités envers les autres enfants de la commune et des crédits limités au budget, de ne pas accorder de subventions. Le vote de délibération pour l'acceptation d'une subvention pour les sorties et voyages organisés par les écoles en dehors du regroupement scolaire est refusé à l'unanimité

**ORIENTATION DES TRAVAUX POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION AU FDS**

Pour le programme 2010 : réfection de la rue du Clos Saint Rémi, réparation au stop de la rue du Colonel Edart et réfection des descentes d'eaux pluviales dans la rue de la Résistance.

**Information** : Le Maire signale qu'une déclaration en gendarmerie a été faite concernant des vitesses excessives au sein de notre village, et que des contrôles seront effectués.